

## AIDE A L'INSTALLATION ET A L'EQUIPEMENT EN FAVEUR DES PERSONNELS DANS LE CADRE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES (AIP – CIV) – Année 2021

Réservée aux personnels titulaires, stagiaires, assistants d'éducation,  
Accompagnants des Personnels en Situation de Handicap (APSH) Assistants Pédagogiques et  
Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)  
affectés en établissements classés REP ou REP +

### A RENVoyer OBLIGATOIREMENT EN 2 EXEMPLAIRES

#### Pour les personnels exerçant dans le Nord

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU NORD  
Bureau de l'action sociale  
144 rue de Bavay BP 669  
59033 LILLE CEDEX

☎ : 03.20.62.30.66(ens privé)-03.20.62.33.97(de AàDev+SàZ)-03.20.62.31.28(Dew àR)  
Courriel : dsden59.actionsociale@ac-lille.fr

#### Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS  
DGF2 – Service de l'action sociale  
20 boulevard de la liberté – CS 90016  
62021 ARRAS CEDEX

☎ : 03.21.23.91.49 – 03.21.23.82.73 – 03.21.23.82.85 – 03.21.23.82.57  
Courriel : ce.i62dgf2@ac-lille.fr

### Cadre réservé à l'administration

Numéro de Fournisseur : .....

Montant à payer : ..... €

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Colocataire
NOM ET PRENOM		
NOM de naissance		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse personnelle	n° Rue : Complément d'adresse : CP : VILLE :	
Téléphones	Domicile : ..... Travail : ..... Portable : .....	
Courriel	.....@.....	
<b>Situation familiale</b> (cocher la case utile)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> P.A.C.S <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)    Depuis le : ...../...../.....	
Profession/employeur conjoint(e) – colocataire	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	

Date d'entrée au Ministère de l'Éducation Nationale : ...../...../.....

#### Situation actuelle (1) :

Titulaire     Stagiaire     Assistant d'éducation ou pédagogique     AESH     APSH

Fonction : .....

Établissement d'exercice (adresse complète) : .....

Numéro de l'établissement :    059.....    062.....

#### Situation antérieure :

Poste, emploi occupé ou études suivies durant l'année scolaire 2020-2021

Établissement ou lieu d'exercice (adresse complète) : .....

(1) cocher la case utile

**La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements  
portés ci-dessus et m'engage à signaler au service  
tout changement de coordonnées ou de situation  
en produisant les pièces justificatives.

Fait à .....le.....  
(signature du demandeur à l'encre bleue)

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

.....

Certifie sur l'honneur :

- Ne pas avoir formulé de demande AIP-CIV en mon nom propre ni au nom de mon conjoint (ou concubin ou partenaire d'un PACS) sachant qu'il ne peut être attribué qu'une seule subvention par logement,
- Ne pas être éligible (ni mon conjoint) aux dispositifs de l'AIP générique et de l'AIP Ville et ne pas en avoir fait la demande,
- Ne pas avoir perçu (ni mon conjoint) la prime d'installation attribuée aux personnels nouvellement nommés dans la Métropole Européenne de Lille (MEL) et ne pas en avoir fait la demande,
- Etre locataire de mon logement, ne pas être propriétaire, ne pas occuper un logement de fonction et ne pas être logé par nécessité de service.

Fait à .....le.....

(signature du demandeur à l'encre bleue)

**La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).**

### **CONDITIONS**

• Bénéficiaires :

↳ Elle s'adresse :

aux personnels titulaires ou stagiaires **en position d'activité**,  
aux assistants d'éducation, assistants pédagogiques,  
aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)  
aux accompagnants des personnels en situation de handicap (APSH)

affectés dans un établissement inscrit dans un Réseau d'Education Prioritaire (REP ou REP +).

• Critères d'attribution :

- Disposer d'un revenu fiscal de référence pour l'année 2020 (sur les revenus 2019) inférieur ou égal à 24 818 € (1 revenu par foyer) ou 36 093 € (2 revenus par foyer),
- Etre affecté(e) au 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans un établissement classé REP ou REP + (selon la liste publiée par circulaire à disposition dans votre établissement),
- Etre obligé(e) de déménager pour rejoindre son affectation et être locataire de son logement,
- Ne pas être éligible aux dispositifs de l'AIP générique et de l'AIP-VILLE (idem pour le conjoint),
- Ne pas bénéficier de la prime d'installation attribuée aux personnels nouvellement nommés dans la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Ne seront pas recevables, les dossiers des personnes qui occupent leur logement à titre gratuit, qui sont propriétaires ou qui occupent un logement de fonction.

**Il ne peut être attribué qu'une seule aide par logement.** Deux fonctionnaires mariés, concubins, pacsés ou en colocation ne peuvent donc bénéficier que d'une seule aide. Le versement bénéficie au titulaire du bail. Si ce dernier est établi aux noms des deux agents fonctionnaires, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord. Veuillez dans ce cas le préciser en joignant un courrier.

L'agent ne peut bénéficier de l'AIP-CIV qu'**une seule fois dans sa carrière.**

La demande doit être déposée dans un délai de 4 mois à compter de la signature du bail et dans les 24 mois qui suivent la date d'affectation.

### **PIECES A JOINDRE**

- ✓ Dossier dûment complété et établi en deux exemplaires (copie acceptée pour le deuxième exemplaire),
- ✓ La déclaration sur l'honneur ci-dessus,
- ✓ Deux relevés d'identité bancaire aux nom et prénom de l'agent demandeur,

📌 Situation AVANT votre nomination dans un établissement ouvrant droit à l'AIP-CIV :

- ✓ La photocopie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone...),
- ✓ La photocopie d'une fiche de paie,

📌 Situation LORS de votre affectation dans un établissement ouvrant droit à l'AIP-CIV :

- ✓ Pour les titulaires ou stagiaires : la photocopie de l'arrêté de nomination dans l'Académie de Lille et le procès-verbal d'installation que vous avez signé lors de votre prise de fonction,
- ✓ Pour les assistants d'éducation, assistants pédagogique ou AESH : la photocopie du contrat de travail,
- ✓ La photocopie du bail de location prouvant le changement de domicile,
- ✓ La photocopie de l'avis d'imposition ou non-imposition 2020 (sur les revenus 2019 de l'ensemble des personnes vivant au foyer).